

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2014/2785(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: les critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	
Complétant 2011/0380(COD)	
Sujet	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Portail de documentation					
Document de base non législatif		C(2014)05223	28/07/2014	EC	
Document annexé à la procédure		C(2015)0573	29/01/2015	EC	